

## CRÉPOL

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

#### **ONF :**

- Concernant l'affouage, le tirage au sort aura lieu le 13/11/2018. 6 personnes se sont manifestées en mairie pour acheter un lot.
- Le plan de gestion de la forêt de 2004 à 2018 arrive à échéance et un nouveau plan de gestion de la forêt de Bourdogne doit être établi pour les années à venir.

#### **Mur de soutènement de la Chapelle St Roch:**

L'entreprise Rozier-Porte a effectué les travaux prévus pour consolider le mur de soutènement à l'extérieur de la Chapelle. Une croix a été trouvée pendant les travaux, elle sera installée à côté de la porte de la chapelle.

#### **Toiture de l'église:**

Suite à détection d'une gouttière sur le toit de l'église, l'entreprise Lagut a changé quelques tuiles cassées.

#### **Sinistre local buvette vers jeux de boules:**

Le rideau métallique de la buvette des jeux de boules a été forcé, et de ce fait est abimé. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès des assurances.

#### **Décision modificative/Virement de crédit:**

Concernant le budget communal, Mme le maire explique qu'il est nécessaire de virer la somme de 3000 euros du compte D 020 « dépenses imprévues investissement » au compte D202 « frais document urbanisme »

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le virement de crédit proposé.

#### **Tarifs droit de place:**

##### **Droit de place camion pizza:**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant du droit de stationnement pour les camions pizzas et propose de revoir le tarif, en raison de l'utilisation de l'électricité de la commune. Le conseil municipal, après l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, fixe le droit de stationnement à :

- 260 € par an, pour un stationnement par semaine, payable en totalité à la date de l'installation, plus un forfait électricité de 40 €/an.
- 400 € par an, pour deux stationnements par semaine, payable en totalité à la date de l'installation, plus un forfait d'électricité de 80 €/an.

##### **Droit de place camion commerce ambulants:**

Mme le Maire rappelle le montant du droit de place pour l'emplacement de déballages divers de commerces ambulants fixé à 65 Euros, et propose de maintenir le même tarif pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le droit de place à 65 euros pour l'année 2019.

#### **Tarifs locations des salles:**

##### **Salle des fêtes:**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2019. Le conseil municipal, après l'exposé de Mme le Maire, et à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les mêmes tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, qu'en 2018.

Les tarifs sont les suivants :

- Personne habitant la Commune : 130 €
  - Supplément pour location du lendemain : 60 €
  - Personne extérieure à la Commune : 300 €
  - Supplément pour location du lendemain : 120 €
  - Associations communales 1<sup>ère</sup> location annuelle : gratuite, locations suivantes : 130 €
  - Associations intercommunales avec Crépol 1<sup>ère</sup> location annuelle : 100 €, locations suivantes 190 €
  - Traiteurs ou autres associations 400 €, les jours suivants 150 €
- Nettoyage : 120 €, Chauffage : 150 €, Caution : 1 500 €  
Caution propreté de l'extérieur: 300 € (Si l'employé communal doit nettoyer l'extérieur après la manifestation).

- Demi-journée de location pour particulier: 60 €
  - Demi-journée d'utilisation du bar pour commerçants et associations extérieures à la commune : 60 €
  - Demi-journée d'utilisation du bar pour les associations locales : gratuite
- Nettoyage effectué par les usagers lors de demi-journée d'utilisation.

Les associations de CREPOL auront 1 salle gratuite par an.

Le Comité d'animation de CREPOL aura 3 salles gratuites par an.

Dans tous les cas les associations et le Comité d'animations payeront le nettoyage et le chauffage si utilisé à la journée.

### **Salle de réunion:**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes d'utilisation de la salle située sous la Mairie pouvant recevoir 30 à 40 personnes et propose de maintenir les tarifs de l'année 2018. Le conseil municipal, après l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2018, au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Les tarifs sont les suivants :

- salle gratuite pour les petites réunions ;
- 50 € par jour pour les réunions de formations, plus 20 € par journée supplémentaire
- 110 € par jour pour location à la journée, nettoyage compris
- 150 € pour deux jours consécutifs, nettoyage compris

Pour des demi-journées de location à but non lucratif, la location est de 30 €

Pour des demi-journées de location à but lucratif, la location est de 60 €

Une caution de 1.000 Euros sera demandée ainsi que le contrat d'assurance responsabilité civile du loueur.

### **Tables et chaises:**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des tables et des chaises pour l'année 2019. Elle propose de maintenir les tarifs de 2018. Le conseil municipal, après l'exposé de Mme le Maire, et à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2018, au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Les tarifs sont les suivants : 5 € la table et 0.50 € la chaise. Pour la caution il sera demandé 60 € par table prise et 60 € s'il y a uniquement la location des chaises.

### **Plan communal de sauvegarde:**

Mme le maire rappelle l'existence du Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de Crépol et propose aux élus d'en prendre connaissance. Suite à la formation de l'IRMA à laquelle J-Claude Papeau et Marcelle Bodiger ont participé, le PCS va être revu en fin d'année.

### **Cérémonie et repas du 11 novembre:**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h au monument aux morts.

Choix du traiteur et du menu pour le repas du 11 novembre offert par la commune aux habitants de plus de 65 ans.

### **Délégué commission de contrôle liste électorale:**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme de la gestion des listes électorales et de l'obligation de créer une commission de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre du Répertoire Electoral Unique. Cette commission se compose de 3 membres dont un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle, un délégué de l'administration et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, désigne Mr GERMAIN Christophe, conseiller municipal, à la commission de contrôle des listes électorales.

Les élections européennes auront lieu le 26/05/2019.

### **SDED/Renforcement de réseau :**

Mme le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, à partir du poste les Thomas. Les Dépenses prévisionnelles HT sont de 13 117,28 €, le financement du SDED est de 13 117,28 €, pas de participation communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet établi par le SDED, approuve le plan de financement et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable du dossier.

### **Divers:**

- Une réunion santé Haute Herbasse aura lieu le 23/10/2018 à la salle des fêtes pour la mise en place d'un coordonnateur sanitaire et social
- La mise en place des illuminations de la commune aura lieu le 30/11/2018 par les conseillers municipaux
- La cérémonie des vœux de la commune aura lieu le 13/01/2019
- La commune accueille actuellement un stagiaire pendant un mois qui participe aux missions de l'agent des services techniques.